

LE BULLETIN

Bulletin de nouvelles publié périodiquement par l'association cantons zéro chômeur de très longue durée

L'essentiel du projet, en bref

Ce bulletin vous informe régulièrement de l'avancement du projet cantons zéro chômeur de très longue durée.
Pour ce premier numéro, un bref rappel du projet !

Qu'est-ce qu'un « chômeur¹ de très longue durée » ? C'est une personne sans emploi, disponible pour un emploi et à la recherche d'un emploi² depuis plus de 18 mois³ ; le plus souvent, au bénéfice de l'aide sociale. Ils sont quelque 10'000 en Suisse Romande.

Créer une offre d'emplois inclusifs

Dans notre pays, le chômage de très longue durée s'explique principalement par une ségrégation, sur le marché de l'emploi, à raison de l'âge, de l'origine, de la couleur de la peau ou encore de la situation personnelle (le simple fait d'être au chômage depuis plus de six mois, par exemple, peut être un handicap)⁴. Aussi notre projet consiste-t-il à **créer une offre d'emplois inclusifs**, soit une offre d'emplois de droit commun accessibles à toutes les personnes capables de les exercer, d'exécuter le travail demandé - sans égard à son âge, ses diplômes, son éventuel endettement, etc. A cet effet, nous ouvrirons une agence de placement capable d'offrir des avantages décisifs à tout employeur qui lui confiera ses offres d'emploi en acceptant de recevoir des candidats sélectionnés uniquement selon leur capa-

cité d'exécuter le travail. Lorsque les offres confiées ne lui permettront pas de répondre aux demandes d'emploi dont elle est saisie, l'agence lancera un appel d'offres *d'emploi adapté* auprès des employeurs constituant sa clientèle ainsi que, si nécessaire, auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire - ces dernières étant alors sollicitées à titre subsidiaire et si possible temporaire.

Offrir des avantages

Quels « avantages décisifs », alors, pour les employeurs ? 1) la réactivité de l'agence et la pertinence des candidatures soumises (d'où l'importance de disposer d'outils de pointe, nous y reviendrons) ; 2) un suivi, proposé même après l'embauche ; 3) une décharge administrative : le contrat de travail pourra être conclu si nécessaire par l'agence (pour la 1ère année) ; 4) une incitation financière : le salaire et les charges sociales ne seront facturés, au plus tôt, qu'après le temps d'essai (s'il a fallu créer un emploi adapté, ou « sur mesure », les coûts ne sont pas facturés et des frais d'encadrement et d'équipement peuvent même être pris en charge).

Activer la dépense passive

L'agence sollicitera les régimes cantonaux d'aide sociale pour le remboursement des coûts de l'emploi inclusif (placement, suivi, salaires, charges sociales, etc.) qu'elle aura pris en charge ; ces régimes seront donc invités à financer l'emploi plutôt que l'assistance de leurs bénéficiaires, soit une activation de la dépense passive du chômage qu'ils supportent (la législation de trois cantons le permet déjà). Avec un surcoût, certes, mais un surcoût temporaire et plus que compensé à terme.

Inclure, pour mieux insérer

Une demande d'emploi est l'expression d'un besoin d'autonomie et de dignité auquel nous répondrons par des propositions d'emploi plutôt que par l'assignation à une occupation temporaire ou même à une formation. Une fois en emploi cependant, le candidat peut éprouver le besoin d'apprendre pour mieux relever les défis auxquels son activité le confronte et, de lui-même, souhaiter se former - et dans ce cas nous l'aiderons à le faire. C'est dire que l'inclusion est, à notre sens, au service de l'insertion.

¹ Les termes *chômeur* et *employeur* sont déclinés au masculin en référence à leurs définitions en droit. Ils s'appliquent aux femmes et aux hommes.

² Selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

³ Selon l'OIT, le chômage est de *longue durée* s'il dure un an ou plus. Les Caritas parlent de chômage de *très longue durée* s'il dure 18 mois ou plus.

⁴ Lire à ce sujet : Le chômage en Suisse : 4 vérités pour 1 défi, Caritas, 2019.

Expérimentation française et projet pilote suisse : quelles différences ?

Le projet cantons zéro chômeur de très longue durée s'inspire d'une expérimentation conduite en France voisine, dans 10 territoires, bientôt 60. En quoi consiste-t-elle ? Et quelles différences, entre cette expérimentation et notre projet ?



Paris, 30 novembre 2020, sous les ors de la République : l'extension, dès 2021, de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » de 10 à 60 territoires est votée à l'unanimité de l'Assemblée Nationale.

Territoires zéro chômeur de longue durée - l'expérimentation française

Le principe du projet

Les territoires de l'expérimentation sont à géométrie variable : il peut s'agir d'une association de communes rurales ou de la banlieue d'une métropole, par exemple ; tout dépend des initiatives des responsables locaux. Mais le principe du projet est partout le même : une entreprise sociale, dite « entreprise à but d'emploi » (EBC), accueille les chômeurs du territoire qui (volontairement) s'adressent à elle et crée pour eux, voire avec eux, en partant de ce qu'ils savent faire, de ce qu'ils veulent faire et de ce qu'ils sont prêts à apprendre, les emplois dont ils ont besoin.

Des emplois créés en exploitant les « gisements » du territoire : dans une banlieue de Lyon, de vastes friches industrielles sont transformées en maraîchage, et des services essentiels tels que des garderies pour enfants y sont créés ; dans une zone montagneuse où l'on élève des moutons, l'usine locale de nettoyage de la laine,

fermée après une délocalisation en Chine, est réouverte, et les chômeurs, parmi lesquels d'anciens ouvriers de cette usine, sont réembauchés (ce qui permet, encore, la réouverture de l'épicerie locale).

Plus de 1000 emplois créés

Ces entreprises sociales ne peuvent pas faire concurrence à l'économie privée, mais elles se déplacent dans des espaces périphériques suffisamment délaissés pour que cela n'en-trave pas réellement leur développement : dans les dix territoires où elles sont implantées, elles ont créé plus de 1000 emplois de durée indéterminée, payés au SMIC. Et certains de ces territoires ne comptent effectivement plus aucun chômeur de longue durée.

18'000 € par personne et par an

Pour chaque chômeur de longue durée (un an ou plus) embauché, et donc pour chaque emploi créé, l'Etat verse à l'association Territoires zéro

chômeur de longue durée 18'000 € par an. Soit le montant qu'il aurait versé (à travers divers régimes sociaux) au chômeur concerné, s'il n'avait pas été embauché. Il s'agit donc d'une activation de la dépense passive du chômage. Mais ces 18'000 € ne couvrent pas tous les frais et les EBC sont appelées à s'autofinancer pour au moins 3'000 € par personne et par an.

Notre évaluation

Lancé en 2016, le projet est toujours en phase d'expérimentation (même s'il a été étendu de 10 à 60 territoires dès cette année) et le bilan que l'on peut en faire aujourd'hui est contrasté. D'un côté, il a permis à des centaines de personnes au chômage depuis plus de trois ans (en moyenne) de retravailler, de retrouver leur dignité, de voir leur santé physique et psychique s'améliorer considérablement. D'un autre côté, il développe un « monde parallèle », durablement subventionné, dont il n'est pas aisés de

s'affranchir (les sorties « par le haut », vers l'économie privée, sont en effet rares). Aussi les EBE peinent-elles de plus en plus à embaucher tous les nouveaux chômeurs de longue durée. Au point que, dans certains territoires, les personnes embauchées doivent désormais s'engager à poursuivre leur recherche d'emploi, ce qui est contraire au prin-

cipe même du projet, qui consiste à offrir, enfin, un plein statut de salarié à des personnes jusque-là ballotées d'un statut intermédiaire à l'autre, toujours précaire, temporaire, sinon stigmatisant. Enfin, la subvention de 18'000 € correspond à une dépense moyenne par an et par chômeur, en cumulant toutes celles des divers régimes so-

ciaux potentiellement concernés. Elle est donc indirecte, voire théorique : toutes les personnes embauchées par une EBE n'ont pas sollicité les régimes sociaux à hauteur de 18'000 € (à Villeurbanne par exemple, un chômeur sur deux n'était plus enregistré nulle part comme chômeur)⁵ et vivait d'expédients.



En France, pour sensibiliser le public à leur désœuvrement et à leur isolement, les chômeurs de longue durée organisent des « grèves du chômage » : ils nettoient des terrains vagues ou des abris-bus, collectent des déchets ou plantent des arbres sans que personne ne les ait sollicités ...

Cantons zéro chômeur de très longue durée - le projet pilote suisse

Un contexte différent

Le modèle français présente donc des limites qui, si elles ne menacent peut-être pas sa pérennité, entravent probablement sa capacité de répondre aux besoins. Quoiqu'il en soit, il n'est de toute façon pas transposable en Suisse : on y trouve guère de zones périphériques délaissées au point que des entreprises sociales pourraient s'y développer aussi facilement. Surtout, la situation sur le marché de l'emploi n'est pas la même : au troisième trimestre 2020, notre taux de chômage est de 5.3% et le taux de sous-emploi de 8.3% ; en France, le taux de chômage est de 9% et le taux de sous-emploi de 7.2%⁶. Et si le

chômage français s'explique principalement par un recul massif de l'activité industrielle (délocalisée en Europe de l'Est et en Asie), le chômage suisse s'explique principalement par la concurrence de travailleurs européens plus jeunes et plus qualifiés, concurrence induisant la ségrégation observée, ségrégation à raison de l'âge, de l'origine ou d'autres critères étrangers à la capacité d'exécuter le travail demandé par les employeurs.

Un même but ...

Ainsi, nous reprenons du modèle français l'objectif de résorber totalement le chômage de longue durée sur un territoire donné, grâce à l'activa-

tion d'une dépense passive déjà engagée. De même, nous nous inspirons de l'expérimentation française pour proposer à nos autorités un projet pilote de 5 ans.

... mais d'autres moyens

En revanche, nous ne mobilisons pas les mêmes moyens : nous créons une offre d'emplois inclusifs en faisant appel à tout employeur intéressé par les avantages de celle-ci (et l'activation de la dépense passive sert à offrir ces avantages). Nous ne recourons donc à l'entreprise sociale qu'à titre subsidiaire et en principe transitoire⁷ et l'activation est directe et non plus indirecte.

⁵ Notre évaluation fait suite à la participation à deux journées de travail avec les responsables de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée, l'une à Paris et l'autre à Villeurbanne, ainsi qu'à des discussions avec des responsables d'une EBE, ainsi que la lecture de rapports d'évaluations commandés par le Ministère du Travail.

⁶ Dans les deux cas : taux établis selon les conventions de l'Organisation internationale du travail, dits « taux selon le BIT ».

⁷ Nous reviendrons dans un prochain numéro sur les dispositions prévues pour faciliter le retour à l'emploi « ordinaire », dans l'économie privée, des personnes en faveur desquelles il se sera avéré nécessaire d'aménager un emploi adapté, sur mesure, auprès d'une entreprise sociale ou à but d'emploi.

Brèves

Innosuisse approuve un projet soumis par l'association cantons zéro chômeur de très longue durée

Dans le cadre d'une offre d'emplois inclusifs, où l'on sélectionne les candidats sur leur capacité à exécuter le travail demandé uniquement, il faut très bien documenter travail demandé (par l'employeur) et travail offert (par le candidat à l'emploi). En règle générale cependant, ni les offres ni les demandes d'emploi ne sont explicites à ce sujet. Ainsi la future agence d'inclusion a-t-elle besoin, parmi les outils de pointe dont elle doit se doter, d'un référentiel et de méthodes adéquates pour documenter les offres et les demandes d'emploi qui lui seront confiées, ainsi que d'un système d'information capable de proposer, en les hiérarchisant, des appariements optimaux de ces offres et de ces demandes.

Cela fait l'objet d'une recherche et d'un développement spécifiques, pour lequel l'association cantons zéro chômeur de très longue durée a demandé, en collaboration avec la Haute Ecole de Travail Social et de la Santé Lausanne (HETSL) et la Haute Ecole Arc Neuchâtel (HE-Arc), une subvention à l'Agence fédérale pour l'encouragement à l'innovation (Innosuisse). Bonne nouvelle : cette demande a été acceptée au mois de décembre dernier.

Ce « projet dans le projet » sera présenté dans un prochain numéro de ce Bulletin.

Trois organisations actives dans l'insertion professionnelle rejoignent les Caritas romandes dans une recherche action collaborative

Intégration Pour Tous (Suisse Romande), Mode d'emploi - fondation pour l'acquisition et la certification de compétences (Vaud, Fribourg) et l'Agence TRT (Genève) s'associent au projet de recherche et développement initié par les Caritas romandes autour de la documentation et de l'appariement des offres et demandes d'emploi - projet financé par Innosuisse (voir ci-dessus).

Ce dernier prendra la forme d'une *recherche action collaborative*, soit une recherche qui associe l'expertise **scientifique** issue de la recherche, l'expertise **professionnelle** issue de la pratique et l'expertise **d'usage** issue du recours aux services et prestations relevant de l'action sociale. C'est dire que le projet sera piloté par des chercheurs, des professionnels de l'action sociale et de l'insertion professionnelle, des employeurs et des demandeurs d'emploi de longue durée, appelés à travailler ensemble. Les organisations précitées, reconnues pour leur expertise professionnelle, ont choisi de rejoindre les Caritas romandes dans les instances de cette recherche. Bienvenue à elles !

Bonne année !

L'association cantons zéro chômeur de très longue durée vous souhaite une belle année 2021 jalonnée d'enrichissements immatériels, de rencontres et d'échanges authentiques, d'engagements utiles et passionnants, dans la sérénité et le plaisir.